

# Déclarations publiques d'intérêts des experts

Version Octobre 2005

(extraits)

## La déclaration publique d'intérêts

**La déclaration publique d'intérêts vise à prévenir les situations de conflits d'intérêts. Conformément au code de santé publique (Articles L. 1336-4 et 1323-9 du Code de la Santé Publique), les membres des commissions et conseils siégeant auprès de l'Agence, les personnes collaborant occasionnellement aux travaux de l'Agence et les autres personnes apportant leur concours aux conseils et commissions « adressent au directeur général de l'Agence, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonctions, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont les produits entrent dans son champ de compétence, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs. Cette déclaration est rendue publique et est actualisée à leur initiative dès qu'une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués ».**

**La déclaration publique d'intérêts permet à l'Agence d'analyser les situations de conflits pouvant conduire à la mise en cause de l'indépendance des experts et qualifie leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont les produits entrent dans son champ de compétence, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs :**

- La perception personnelle et directe d'un apport en espèces ou en nature, de façon occasionnelle ou régulière (salaire d'une entreprise, activité ponctuelle en échange d'une rémunération...), est définie comme **intérêt direct**.
- La perception d'un apport en espèces ou en nature, de façon occasionnelle ou régulière, au bénéfice d'une personne, d'un département ou d'un service avec lesquels est habituellement en relation le membre visé, dont le comportement pourrait se trouver influencé, même si cette personne ne reçoit rien à titre personnel (parent salarié d'une entreprise, activité ponctuelle pour le compte de son organisme...) est définie comme **intérêt indirect**.

... / ...

### **2 – Activités donnant lieu à une rémunération personnelle (liens directs)**

2-1 : Liens durables ou permanents (contrat de travail, rémunération régulière...) : **LD**

2-2 : Interventions ponctuelles

Interventions ponctuelles : travaux scientifiques, essais... : **IP-SC**

Interventions ponctuelles : rapports d'expertise : **IP-RE**

Interventions ponctuelles : activités de conseil : **IP-AC**

Interventions ponctuelles : conférences, colloques, actions de formation : **IP-CC**

Interventions ponctuelles : autres : **IP-A**

### **3 – Activités donnant lieu à un versement au budget d'un organisme : VB (liens indirects)**

L'organisme bénéficiaire du versement est l'organisme dans lequel travaille l'expert ou un organisme dans lequel l'expert exerce une responsabilité (fondation, association...). Cet organisme est indiqué entre parenthèses.

### **4 – Autres liens sans rémunération**

Parents salariés dans des entreprises visées ci-dessus : **SR (liens indirects)**

Autres (participation à conseils d'administration...) : **SR-A (liens directs)**

... / ...

(extraits)

**BLANCHARD Olivier CES**                      **Milieux aériens**                      1<sup>er</sup> juillet 2003  
**LD**  
INERIS (Employeur)

**ENRIQUEZ Brigitte CES**                      **Substances chimiques**                      22 août 2003  
**IP-SC**  
INERIS (Pollution des sols et incidence sur la santé du bétail)  
**IP-RE**  
Industries pharmaceutiques vétérinaires (Expertises pharmaco-toxicologiques de nouveaux médicaments)  
**IP-CC**  
Sociétés de toxicologie (Participation à divers colloques)

**RAMEL Martine CES**                      **Milieux aériens**                      24 juin 2003  
**LD**  
INERIS (Employeur)  
**VB**  
Activités ponctuelles, de type expertises, conseil, formations, mesures, pour différents industriels (INERIS)  
**SR**  
VIVENDI Environnement (Conjoint)  
**SR-A**  
INERIS (Vice- présidente du Conseil d'administration)

- **de SEZE René CES**                      **Agents physiques** 10 février 2003, mise à jour le 24 octobre 2005

**LD**  
INERIS (Employeur)

**IP-SC**  
Université de Bourgogne (Enseignement) (Terminé en 2004)  
SNCF (Formation Médecins du Travail) (de 2000 à 2004)  
BX3 (Conseil scientifique)  
BX3 ; TDF ; Yves Rocher (INERIS) (Terminés en 2003)  
Bouygues Telecom, Municipalités (Conférences scientifiques) (INERIS)

Afsset - Déclarations publiques d'intérêts – Octobre 2005 page 22/24